

Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Cutting Coolant, milky

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Fluides de transfert de chaleur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Bio-Circle Surface Technology AG

Rue: Aahusweg 6

Code postal/Lieu: 6403 Küssnacht am Rigi

Téléphone : 0041 41 878 1166 **Télécopie :** 0041 41 878 1347

Contact pour informations: service@bio-circle.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 (0)442515151

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum, 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Page: 1 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

EUH208 Contient BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-

ONE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

2.4 Indications diverses

Obtention des données par avis d'un expert

H314: négligeable H315: négligeable H318: négligeable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

2-PHÉNOXYÉTHANOL; N°CE: 204-589-7; N°CAS: 122-99-6

Poids : ≥ 10 - < 25 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319

SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119527859-22-XXXX; N°CE: 271-781-

5: N°CAS: 68608-26-4

Poids: ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

 $HYDROXYDE\ DE\ POTASSIUM\ ;\ Numéro\ d'enregistrement\ REACH\ :\ 01-2119487136-33-XXXX\ ;\ N^{\circ}CE\ :\ 215-181-3;\ N^{\circ}CAS\ :\ N^{\circ}$

1310-58-3

Poids : $\geq 2.5 - < 3 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302

BENZOTRIAZOLE ; N°CE : 202-394-1; N°CAS : 95-14-7 Poids : ≥ 1 - < 2.5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 2 ; H411

DIÉTHYLÈNE GLYCOL; N°CE: 203-872-2; N°CAS: 111-46-6

Poids : $\geq 1 - \langle 2,5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Acute Tox. 4 ; H302

Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated; N°CAS: 68002-96-0

Poids: ≥ 1 - < 2,5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Chronic 3 ; H412 capryleth-9 carboxylic acid ; N°CE : 611-013-1; N°CAS : 53563-70-5

Poids : $\geq 1 - < 2.5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Skin Irrit. 2 ; H315

Fettalkohol, ethoxyliert; N°CAS : 68920-66-1 Poids : \geq 1 - < 2,5 % Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2; H319

BUTYLCARBAMATE DE 3-IODO-2-PROPYNYLE ; N°CE : 259-627-5; N°CAS : 55406-53-6

Poids : $\geq 0.1 - < 0.25 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Acute Tox. 3; H331 STOT RE 1; H372 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302

Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CE: 220-120-9; N°CAS: 2634-33-5

Poids: < 0,05 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Aquatic Acute 1; H400

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Page: 2 / 10

(FR/CH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Page: 3 / 10



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre Gel

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec Base forte Acide fort Comburant, fortes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL salarié (local) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 1 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil: 1 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains



Porter des gants de protection en cas de contact de longue durée

Page: 4 / 10



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

Modèle de gants adapté: EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration (durée maximale de port): 480 min.

Epaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

Remarque: Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : marron

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle (1013 hPa) non déterminé d'ébullition : Point éclair : non applicable Température d'ignition : non applicable Limite inférieure d'explosivité : non applicable Limite supérieure d'explosivité : non applicable Pression de la vapeur : (50°C) non déterminé Densité: (20°C) env. 0,988 g/cm³ pH: (20 °C / 5 Pds %) 9,3 env. Viscosité cinématique : (20°C) env. 133 mm²/s Teneur en COV maximale (CE): Pds % 0 Teneur en COV maximale (Suisse): Pds %

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide fort Base forte Comburant, fortes.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) n'est connu(e).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Page: 5 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

 Date d'exécution :
 20.02.2017
 Version (Révision) :
 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) oxyde d'azote

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre: DL50 (2-PHÉNOXYÉTHANOL; N°CAS: 122-99-6)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat
Dose efficace : 1260 mg/kg

Paramètre : DL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce : Rat

Dose efficace : 365 mg/kg

Méthode : OCDE 425

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 (2-PHÉNOXYÉTHANOL; N°CAS: 122-99-6)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 5000 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1,9 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité in vitro

Paramètre : Micro-organismes génétiquement modifiés (Alcohols, C16-18, ethoxylated,

propoxylated; N°CAS: 68002-96-0)

Voie d'exposition : Mutagénicité in vitro Espèce : Salmonella typhimurium

Résultat d'essai : Négatif.

Méthode : OCDE 471 (Test Ames)

11.2 Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.3 Autres effets néfastes

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

11.4 Informations complémentaires

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3)

Espèce: Poisson

Page: 6 / 10

(FR/CH)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Dose efficace: 80 mg/l
Temps d'exposition: 96 h
Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: > 1000 mg/l
Temps d'exposition: 48 h
Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre: EC50 (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS; N°CAS: 68608-26-4)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

 $\begin{array}{ll} \mbox{Dose efficace:} & > 10000 \mbox{ mg/l} \\ \mbox{Temps d'exposition:} & 96 \mbox{ h} \\ \end{array}$

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4)

Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 3200 - 5000 mg/l

Temps d'exposition : 8 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (SODIUM PETROLEUM SULFONIC ACIDS ; N°CAS : 68608-26-4)

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Dose efficace : 8,6 %
Temps d'exposition : 28 d

Évaluation : N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)

Méthode : OECD 301F

Paramètre: Biodégradation (Alcohols, C16-18, ethoxylated, propoxylated; N°CAS: 68002-96-0)

Inoculum : Biodégradation
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Dose efficace : > 60 %
Temps d'exposition : 28 d
Méthode : OECD 301B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

12.8 Appréciation générale

Page: 7 / 10

(FR/CH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

12 01 09* - émulsions d'usinage, sans halogènes

Code des déchets conditionnement

15 01 02 - emballages en matières plastiques.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

13.2 Informations complémentaires

Ces numéros individuels d'identification ont été attribués à partir des usages les plus communs du matériel permettant de négliger le dégagement de polluants lors d'un usage spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Aucune information disponible.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information disponible.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information disponible.

14.4 Groupe d'emballage

Aucune information disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune information disponible.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

AT: Marquage selon le règlement de l'Autriche (loi chimique / chemV).

CH: Veuillez noter la loi chimique / ChemV et Chem RRV selon le règlement de la Suisse.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Page: 8 / 10

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

16.2 Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

AOX : composés organiques halogénés adsorbables

CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)

CLP: Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)

EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets

ECHA: Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)

IATA: Association du transport aérien international (International Air Transport Association)

ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TRGS: Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses

VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables

COV : composé organique volatil

VwVwS: Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau

WGK : Classe de danger pour l'eau

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS

ECHA: Inventaire des classifications et des étiquetages

ECHA : Substances pré-enregistrées ECHA : Substances enregistrées

Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs

ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays

UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Page: 9 / 10



Nom commercial du produit : Cutting Coolant, milky

Date d'exécution : 20.02.2017 **Version (Révision) :** 4.0.0 (3.0.0)

Date d'édition : 22.05.2018

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

H412

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 10 / 10